

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7311160701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7311160701>

Cette annonce a été mise en ligne le **1 décembre 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

DEMANDE D'INSERTION D'AVIS – SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 mai 2022,
Monsieur Jean-Yves Rémi LATAIRE, en son vivant
Ouvrier d'Usine, demeurant à BAUGE-EN-ANJOU (49150)
18 chemin de la Petite Noue SAINT MARTIN D'ARCE.
Né à BEAUFORT-EN-VALLEE (49250), le 7 mars 1964.
Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à SAINT-MARTIN-D'ARCE (49150) (FRANCE), le
28 juin 2022.

A consenti deux legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet
d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de
description de testament reçu par Maître Emmanuelle
Gouret-Duchene, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle dénommée "Emmanuelle Gouret-
Duchêne et François Gouret, notaires, associés",
titulaire d'un Office Notarial à BAUGE-EN-ANJOU, 53 bis
rue Georges Clémenceau, le 9 septembre 2022, duquel il
résulte que les légataires remplissent les conditions de sa
saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée
par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement
de la succession : Maître Emmanuelle Gouret-
Duchene, notaire à BAUGE 44 ET 53 bis rue Georges
Clémenceau, BAUGE, 49150 BAUGE-EN-ANJOU,
référence CRPCEN : 49034, dans le mois suivant la
réception par le greffe du tribunal judiciaire de ANGERS

(49) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

